

## **Inventaire des fichiers de renseignements personnels**

L'Office établit et tient à jour un inventaire des fichiers de renseignements personnels qu'il détient conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

La liste des fichiers de renseignements personnels est la suivante :

- Banque de candidatures regroupant les fichiers des :
  - administrateurs nommés (art. 78 du *Code des professions*);
  - représentants du public au sein des comités de révision des plaintes disciplinaires (art. 123.3 du *Code des professions*);
  - représentants du public au sein des comités de sélection des candidats à la fonction de juge en application du *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat*;
  - candidats.
- Fichier des administrateurs nommés (ACCPAC – logiciel comptable)
- Fichier des coordonnées des membres des comités d'experts
- Fichier des curriculum vitae en vue de procéder aux désignations des membres de groupes de travail ou de comités par l'Office ou le gouvernement
- Fichier des fournisseurs (ACCPAC – logiciel comptable)
- Fichier des plaintes et renseignements
- Fichier des réclamations d'honoraires des présidents de conseils de discipline (ACCPAC – logiciel comptable)
- Fichier du personnel
- Fichier des coordonnées personnelles (numéros de téléphone et adresses) et noms et coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence.